



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°25

Réunion du bureau Exécutif du : Mardi 03 et Mardi 10 Mars 2020

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Noël RIFFAUD, Denis SOTO.

Assistent : MM. Maxime APRUZZESE (CTRA)

Excusés : MM. Jérôme CASCALES, Olivier GONCALVES, Nicolas PEZZOLI et Fabrice POREE.

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 18 et 25.02 (PV 24) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED et tous les membres de la CRA présentent à Anas MESSAOUDI Jeune Arbitre de Ligue ainsi qu'à toute sa famille, leurs plus sincères condoléances à la suite du décès de sa grand-mère.

CORRESPONDANCES

DE LA CFA/DTA/FFF :

Mail du 28.02 de la DTA relatif à l'envoi de 2 rapports d'observations de JAF retransmis aux Arbitres concernés.

Mail du 06.03 de la CFA relatif à la parution de ses PV 10 et 11.

Mail du 10.03 de la FFF relatif à l'épidémie du COVID-19 interdisant les rassemblements de plus de 1000 personnes sur les rencontres suivants les consignes fixées par les autorités.

DE LA LIGUE :

Mail du 04.03 relatif à la correspondance Ligue à adresser à tous les Arbitres de Ligue traitant de la modification du protocole d'avant-match en raison de l'épidémie COVID-19.

Mail du 06.03 relatif à l'envoi du tableau récapitulatif de l'assiduité des officiels lors des réunions de la C.R. d'Appel Disciplinaire et Réglementaire.

Lu et pris note, la CRA remercie le Service Juridique, ce document étant repris dans le cadre du suivi des obligations des Arbitres de Ligue vis-à-vis de cette Commission Régionale et transmis aux CDA concernées pour les Arbitres de Districts.

DES DISTRICTS :

DISTRICT DU VAR :

Mail du 27.02 relatif à l'organisation d'une conférence médicale sur la thérapie à adapter lors de blessures dues au sport avec la participation de médecins, élus et éducateurs. La présence d'Arbitres de Ligue serait souhaitable.

Lu et pris note, la CRA a pris contact avec certains d'entre eux pour les informer.

DES CDA :

DISTRICT GRAND VAUCLUSE :

Mails du 26.02 et 03.03 relatifs à l'envoi des dossiers de candidatures Arbitres de Ligue de 2 Séniors et 5 JAD. Lu et pris note, la CRA le remercie.

DISTRICT DES ALPES :

Mail du 02.03 relatif à l'envoi des dossiers de candidatures Arbitres de Ligue de 4 JAD.

Mail du 05.03 relatif à la mobilisation pour encadrement des Jeunes Arbitres d'Oualid KRID Arbitre de Ligue en date du 28.03 lors du Festival U13.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

DISTRICT DE PROVENCE :

Mail du 05.03 relatif à l'envoi des dossiers de candidatures Arbitres de Ligue de 2 Fémin., 3 Séniors et 6 JAD. Lu et pris note, la CRA le remercie.

DISTRICT DE COTE D'AZUR :

Mail du 10.03 relatif à l'envoi des dossiers de candidatures Arbitres de Ligue de 1 Séniors et 8 JAD.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

DU REPRESENTANT DE LA CRA A LA CRD :

Mail du 27.02 relatif à l'envoi du tableau récapitulatif des présences, absences ou excuses des officiels lors des auditions de la C.R. de Discipline.

Lu et pris note, la CRA le remercie, ce document étant repris dans le cadre du suivi des obligations des Arbitres de Ligue et transmis aux CDA concernées pour les Arbitres de District.

Mails du 06.03 et du 09.03 relatifs aux comportements inadaptés d'officiels lors des auditions en CRD ainsi que sur les faits rapportés en Commission de la part d'un Arbitre de Ligue.

Lu et pris note, la CRA remercie le Service Juridique de la Ligue ainsi que son représentant à la CRD pour ces informations.

La CRA a déjà informé un Arbitre de Ligue sur ses comportements hautains vis-à-vis des dirigeants.

Pour les deux autres cas, une convocation ultérieure lors d'une prochaine réunion du Bureau Exécutif est prévue.

DES ARBITRES :

Courrier : Frais

Courrier : Rapports :

- GUIMONNEAU Clément : mail du 08.03 relatif à l'envoi de son rapport d'arbitrage suite au remplacement de l'Arbitre Assistant REGGABI Sabri malade par l'Arbitre du match de lever de rideau.
Lu et pris note, la CRA le remercie, l'Arbitre malade ayant informé la CRA par ailleurs. La transmission de ce rapport par l'Arbitre est en phase avec le protocole.
Mail du 05.03 relatif à l'arrêt de jeu sur le match du 29.02 en U18 R1 – U.S. LE PONTET GD AVIGNON 84 / O. DE MARSEILLE suite à la constatation de la présence d'un spectateur armé, quant aux dispositions prises par l'intervention des forces de gendarmerie et pour la mise en sécurité de tous les acteurs.
Lu et pris note, la CRA le remercie et félicite l'Arbitre de Ligue pour la gestion de cet épisode.
- AMRHEIN Alexandre : mail du 02.03 relatif à l'envoi de son rapport d'arbitrage du match du 01.03 en R2 - LA CIOTAT/PEGOMAS et du rapport d'absence FMI.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- OULHACI Sami : mail du 28.02 relatif à l'envoi d'informations relatives au match du 22.02 en R1 FUTSAL - TOULON ELITE FUTSAL / MNL SPORT CULTURE 2 RUE. Transmission du rapport d'arbitrage à MOUSSA Houmadi pour le même match par le Service Compétitions.
Lu et pris note, la CRA les remercie.

La CRA informe les Arbitres de Ligue que la transmission des rapports d'Arbitrage en copie de mail à l'adresse : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr est nécessaire et obligatoire dans le cadre des circonstances suivantes :

- ❖ Arrêt de match
- ❖ Incidents sur Arbitres et Officiels
- ❖ Absence d'Arbitres et blessure d'Arbitre ou remplacement pour blessure d'un Arbitre.

Le protocole de communication diffusé depuis le 03.10, contient l'ensemble de ces informations. L'envoi est obligatoire pour les rapports suite à une réserve technique.

Courrier : Autres demandes

- MESSAOUDI Anas : mail du 04.03 relatif à l'information de la CRA sur le décès de sa grand-mère et étant dans l'impossibilité de pouvoir assurer la désignation du week-end.
Mail des 09 et 10.03 relatifs à l'envoi du justificatif attestant son indisponibilité dans de telles circonstances et signalant sa remise en disponibilité.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour l'ensemble des documents transmis.
- KERBA Lyes : mail du 09.03 relatif au déroulement de la fin de saison du fait de sa nomination Arbitre Assistant depuis le 31.12.2019 quant aux observations et classement.
Lu et pris note, la CRA le remercie et le tiendra informé sur les dispositions prises.
- RAHAL Nebyl : mail du 09.03 informant la CRA de son retard de 20 minutes sur le match pour lequel il était désigné en raison d'une panne de voiture. Il présente ses excuses pour ce contretemps.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour l'avoir signalé.
- POIZE Roland : mail du 02.03 relatif à sa prochaine observation.
Lu et pris note, la CRA le remercie et informe le responsable.
- ROSSO Llyod : mail du 03.03 relatif à son changement d'adresse à compter du 02.03 et à l'envoi de l'attestation de son employeur suite à des indisponibilités hors délai de prévenance.
Lu et pris note, la CRA le remercie, pour la modification d'adresse, elle a été effectuée sur FOOT2000, les fichiers CRA et transmise au pôle Désignations. Pour le document de son employeur, cela lui permet de pouvoir régulariser la potentielle décote de note CRA.

- JURADO Alexandre : mail du 07.03 relatif à la décote NOTE CRA reçue.
Lu et pris note, la CRA le remercie, l'envoi du justificatif ce 07.03 pour la journée du 23.11 ne peut être pris en compte.
- LARBI Saber : mail du 03.03 relatif à son interrogation de savoir si la date des tests techniques de fin de saison a déjà été fixée par la CRA pour le planning de son activité professionnelle.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise que la date du samedi 16.05 est prévue, le mail de convocation étant envoyé à tous les Arbitres le 10.03.
- CHIAB Alain : mail du 02.03 nous informant de la blessure de Kamel CHNIBA Arbitre de Ligue observé sur le match du 01.03 en R2 GEMENOS/SIX FOURS et son remplacement par Walid EL ABED assistant 2.
Lu et pris note, la CRA le remercie et confirme la blessure de l'Arbitre suite réception du certificat médical d'arrêt.

Indisponibilités médicales :

- REVERBERI Lucas : mail du 26.02 relatif à la transmission du certificat médical de prolongation d'arrêt d'arbitrage pour une période de 6 semaines soit jusqu'au 12.04.
Lu et pris note, la CRA le remercie, ce document lui permettant ainsi d'être en phase avec le protocole.
- MARY Alexandre : mail du 27.02 relatif à son indisponibilité pour blessure entraînant une indisponibilité pour le 29.02, mail du 03 et 10.03 relatifs à la transmission du certificat médical initial d'arrêt de 10 jours Et du certificat de prolongation d'un mois jusqu'au 10.04.
Lu et pris note, la CRA le remercie, ce document lui permettant ainsi d'être en phase avec le protocole.
- CHNIBA Kamel : mail du 02.03 relatif à la transmission du certificat médical initial d'arrêt d'arbitrage de 15 jours jusqu'au 20.03 lié à une blessure contractée au mollet en cours de match, le rapport d'arbitrage joint étant conforme.
Mail du 10.03 relatif à la transmission d'un certificat de prolongation jusqu'au 23.03.
Lu et pris note, la CRA le remercie, ces documents lui permettant ainsi d'être en phase avec le protocole.
- MILLET Valentin : mail du 03.03 relatif à la transmission du certificat médical de prolongation d'arrêt d'arbitrage pour une période de 25 jours soit jusqu'au 29.03.
Lu et pris note, la CRA le remercie, ce document lui permettant ainsi d'être en phase avec le protocole.
- AJJANI Hicham : mail du 05.03 relatif à la transmission du certificat médical initial d'arrêt d'arbitrage suite à une blessure au mollet en cours de match pour une période de 15 jours jusqu'au 20.03.
Lu et pris note, la CRA le remercie, ce document lui permettant ainsi d'être en phase avec le protocole.
- GUIMONNEAU Clément : mail du 28.02 relatif à la transmission du justificatif d'intervention lié à son indisponibilité médicale du 03 au 13.04.
Lu et pris note, la CRA le remercie, ce document lui permettant d'être en phase avec le protocole.
- CATANIA Justine : mail du 06.03 relatif à la transmission du certificat médical dentaire de contre-indication d'arbitrage pour une période de 10 jours soit jusqu'au 13.03.
Lu et pris note, la CRA le remercie, ce document lui permettant ainsi d'être en phase avec le protocole.
- YOUSSEF Walid : mails du 06 et 07.03 relatif à l'impossibilité de pouvoir assurer la désignation du 08.03 et à la transmission du certificat médical initial d'arrêt d'arbitrage pour une période de 30 jours jusqu'au 06.04.
Lu et pris note, la CRA le remercie, ce document lui permettant ainsi d'être en phase avec le protocole.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure, des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

- ZAFRILLA Mélanie : mail du 09.03 relatif à sa demande d'indisponibilité du 09.03 au 03.05 en raison de préparatifs liés à son futur mariage.
Lu et pris note, la CRA la félicite en avant-première mais lui précise que sa remise en disponibilité en date du 10.05 proche de la fin de saison, représente 7 potentielles désignations non couvertes durant cette période ne facilitant pas le travail des responsables de ce pôle.

La CRA précise que cette mise en indisponibilité dans un délai de prévenance inférieur à 20 jours entrera dans la procédure actuelle de la décote sur la Note CRA.

- **SAADI Fouzi** : mail du 01.03 relatif à son indisponibilité en date du 04.04 dans le cadre de l'organisation d'un tournoi Jeunes dans son club.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 02.03: mail envoyé à tous les Présidents de CDA et Responsables Formation Jeunes District relatif aux résultats techniques et physiques des JAD lors du Stage INTERDISTRICT u 26 et 27.02.
- Le 03.03 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue relatif à la date fixée par la CRA au 16.05 pour les tests techniques de fin de saison, ils se dérouleront dans les Districts d'appartenance des Arbitres.
- Le 03.03 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue relatif à la transmission du fichier PDF du dossier médical pour la saison 2020/2021 et aux rappels de procédure d'établissement et de justificatifs à joindre. La date limite de renvoi à la Ligue est fixée au 15.06.
- Le 03.03 : mail envoyé aux Présidents de CDA relatif aux nouvelles dispositions prises sur le délai de diffusion des désignations à 5 jours avant la date du match prévu.
- Le 04.03 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue, à tous les Présidents de CDA, à tous les membres de CRA et à tous les observateurs relatif à l'épidémie du COVID- 19 et aux nouvelles règles sur le protocole d'avant-match.
- Le 07.03 : mail envoyé aux Arbitres FFU1 et FFU2, Encadrants et Observateurs FUTSAL de la CRA dans le cadre du déroulement du STAGE INTERLIGUE FUTSAL du 03.04 au 05.04 organisé par la DTA sur le territoire de notre Ligue pour la première fois.
- Le 10.03 : mail envoyé à tous les Arbitres Fédéraux de la Ligue MEDITERRANEE et membres CRA dans le cadre du déroulement du STAGE INTERLIGUE F4-AAF3-AAFF du 27 au 29.03 organisé par la DTA sur le territoire de notre Ligue pour la première fois.
- Le 10.03 : mail envoyé à tous les membres de CRA et aux Présidents de CDA relatif à la réunion prévue le 25.03 à 18h30 à la Ligue dans le cadre de la visite de la DTA.

PRESENCE OBLIGATOIRE DES ARBITRES LORS DES STAGES ORGANISES PAR LA CRA

La CRA rappelle à tous les Arbitres convoqués à un stage de bien vouloir répondre au mail de convocation afin de pouvoir prévoir l'organisation de ces rassemblements sur le plan effectifs, repas, coucher, et travaux. La réponse est obligatoire et dans le cas d'une non-participation, les raisons d'absence et l'envoi des justificatifs correspondants sont impératifs.

La présence des Arbitres de Ligue aux stages organisés par la CRA est obligatoire telle que prévue à l'Article 58 du Règlement Intérieur de la CRA.

DECISIONS CRA

DECISION 47 – 10.03.2020 – Validation des décotes « NOTE CRA » pour la période Janvier et Février 2020

La CRA avait pris la décision en date du 10.10 (PV N°11) de mettre en application à compter de cette date, le mécanisme de calcul de la note administrative dite NOTE CRA tel que prévu aux Articles 23 et 66 de son Règlement Intérieur et détaillé à l'Annexe 4.

Les situations de ces décotes sont établies mensuellement et validées lors d'une réunion du Bureau Exécutif de la CRA, chaque Arbitre de Ligue en étant informé individuellement.

La CRA a validé pour la période du 01.01 au 31.01 et du 01.02 au 29.02 l'ensemble des décotes appliquées par arbitre et par motif à partir des manquements administratifs constatés.

La CRA diffusera les mails aux Arbitres concernés avant le 31.03.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 10.03.2020

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 30.06.2020
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020
- REVERBERI Lucas : du 14.01 au 01.03.2020
- SASSI Julien : jusqu'au 12.03.2020
- GUIMONNEAU Clément : du 03.04 au 14.04.2020
- AJJANI Hicham : jusqu'au 20.03.2020
- CHNIBA Kamel : jusqu'au 23.03.2020
- MILLET Valentin : jusqu'au 29.03.2020
- YOUSSEF Walid : jusqu'au 06.04.2020
- MARY Alexandre : jusqu'au 10.04.2020

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 10.03.2020

Ont été validés et transmis au pôle Désignations en date du 11.03.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Dates des prochaines réunions de la CRA en prévision : 17.03 – 25.03 – 31.03 – 10.04 – 15.04

Date fixée pour l'épreuve technique des candidats Arbitres de Ligue : 21.03.2020

Date fixée pour les tests techniques des Arbitres de Ligue toutes catégories : 16.05.2020

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions ouvertes à partir de 15h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

**Prochaine réunion de CRA,
Mardi 17 Mars 2020**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**